



PARIS RESPIRE



RUE AUX ÉCOLES



À partir du 2 septembre,
la rue est aux écoliers !



Dans le cadre de sa politique en faveur d'une meilleure qualité de l'air et d'un partage de l'espace public plus harmonieux, la Ville de Paris en accord avec la Mairie d'arrondissement, a choisi d'apaiser les abords des écoles maternelle et élémentaire Le Vau.

Des aménagements temporaires seront mis en place en août avant d'être remplacés par des aménagements définitifs pour plus de végétalisation et pour faire place aux piétons, cyclistes et autres trottinettes. Dès la rentrée scolaire, les enfants, parents et riverains pourront ainsi bénéficier, en toute sécurité, d'une rue plus calme et moins polluée.

Attention, les riverains, véhicules de livraison et taxis sont seuls autorisés à circuler dans les voies apaisées.



Plus d'informations sur [Paris.fr](https://www.paris.fr)

QUOI ?

Création d'une aire piétonne

OÙ ?

Rue Le Vau entre l'avenue Ibsen et la rue Dulaure

QUAND ?

À partir du 18 août 2020.

COMMENT ?

Mise en place de dispositifs visant à ralentir la circulation et instauration d'une restriction de circulation aux seuls riverains

Mise en place de la signalétique réglementaire